

## **Nigéria**

Le Nigéria a entrepris d'appliquer la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, dont il est signataire, en instaurant un cadre juridique et administratif propice à la réalisation de ses objectifs par les pouvoirs publics comme par les organisations non gouvernementales (ONG). Pour ce faire, il a adopté une politique culturelle qui vise à protéger et à promouvoir la diversité de ses expressions culturelles.

Au plan administratif, le Nigéria dispose de sept agences gouvernementales placées sous la supervision du Ministère fédéral de la culture, chacune étant dotée de missions statutaires couvrant les différents aspects de la protection et de la promotion de la diversité culturelle, notamment la création, la production, la distribution, la diffusion de produits culturels, ainsi que la participation et l'accès aux différentes cultures du Nigéria.

Le gouvernement a reconnu plusieurs organisations, corporations et associations non gouvernementales représentant diverses catégories de travailleurs du secteur culturel, auxquelles il apporte un soutien substantiel.

Le Nigéria entretient avec de nombreux pays des relations bilatérales et multilatérales qui, en matière culturelle, favorisent les exportations et la promotion de sa diversité. Au plan intérieur, les politiques publiques visent à promouvoir la culture populaire ; leur application est le fruit d'un travail concerté entre le secteur de la culture et les secteurs du tourisme, de l'information et de l'éducation. Toutefois, des améliorations sont encore possibles : le secteur de la culture doit notamment approfondir ses liens avec les secteurs de la communication et de la santé, et le Ministère fédéral de la planification économique doit accroître l'efficacité de son action.

D'autre part, la mise en œuvre de la Convention se heurte à l'insuffisance des financements. Le gouvernement a récemment tenu une réunion sur cette question et créera bientôt un fonds de dotation pour les arts, qui règlera certains de ces problèmes financiers.

La création d'une filière d'industries culturelles devrait favoriser la préservation de produits artisanaux et d'autres productions autochtones.

L'impact de la mondialisation et de l'occidentalisation sur la jeunesse nigériane n'est plus à démontrer. Le caractère prédateur de la mondialisation affecte les habitudes vestimentaires, linguistiques et alimentaires d'une jeunesse nigériane en plein essor, lui inculquant jusqu'aux petites modes et manies de la vie moderne. La jeunesse mérite que lui soit accordée la plus grande attention si l'on veut protéger et promouvoir la diversité de sa culture.